NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/S-19/AC.1/L.1/Add.8
25 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Dix-neuvième session extraordinaire
Comité ad hoc plénier
Point 8 de l'ordre du jour

# EXAMEN ET ÉVALUATION D'ENSEMBLE DE LA MISE EN OEUVRE D'ACTION 21

## Projet de rapport du Comité ad hoc plénier

Rapporteur : M. Czeslaw WIECKOWSKI (Pologne)

## Additif

### C. Mise en oeuvre dans les domaines nécessitant des mesures d'urgence

#### 1. Intégration des objectifs économiques, sociaux et environnementaux

1. Le Comité ad hoc plénier a examiné le sous-paragraphe 21 d) du projet de texte de la session extraordinaire (A/S-19/14-E/1997/60, chap. I.B) à sa ___e séance, le ___ juin 1997.

2. À la même séance, le Comité a approuvé les amendements ci-après et a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le sous-paragraphe ainsi modifié.

Le sous-paragraphe 21 d) révisé se lit comme suit :

"Démarginaliser les populations vivant dans la misère et leurs associations en les faisant pleinement participer à la formulation, à la mise en oeuvre et à l'évaluation de stratégies et de programmes d'élimination de la pauvreté et au développement de la communauté, et en garantissant que ces programmes tiennent compte de leurs priorités."

---

97-17410 (F) 250697 250697